



Réunion du dimanche 28 mai 2023

Présentation des membres, les 10 ans de l'association, l'occasion d'inaugurer la nouvelle formule d'une réunion mensuelle.

Sont **présents** au 6bis ruelle des Chocas à St Paul les membres du CA suivants : Catherine Beaupere, Marion Gorgun, Corinne Fouillé, Brigitte Cormier, Pascal Béraud et Didier Pairain.

Absents : Patrice Cormier (excusé en déplacement), Jacques Deparis.

Les sujets abordés sont les suivants :

1— La prochaine mission (Marion sage-femme et Anne Barré kiné, Serge Cochet et Didier)

Objectifs de la mission :

a - Évaluation de la formation juin22 auprès des 134 stagiaires de l'an passé et nouvelle formation sur la prévention des infections mère/enfant.

b – Étude avec Anne de la faisabilité de séances de kiné organisées par des praticiens locaux : profil des handicapés, la fréquence des soins, les modalités pratiques, le choix des praticiens, Objectif à terme : sensibilisation des familles à la nécessité de la kiné pour les paralysés cérébraux, apprentissage de gestes simples que les familles pratiqueraient pour soulager les raideurs musculaires.

2 — Appel à projet d'une Maison d'accueil (Fondation Dominique et Tom Alberici) :

Répondre avant le 31 juillet, une dizaine de projets retenus sur toute la France, d'un montant max de 10 000€, il vise à aider au financement de l'installation de maisons d'accueil pour handicapés (location d'un local, fonds pour finaliser le projet, achat de matériel, recrutement d'un intervenant...). Nous envisageons la création d'une Maison de l'Handicap à Tsiroanomandidy qui informerait les familles sur la PC (conseils, stock de matériels orthopédiques, pilotage de soins kinés etc...) avec pourquoi pas à terme des professionnels qui donnerait quelques heures (ergothérapeutes, kiné locaux ou extérieurs).

Objectif : sortir de l'enclavement médical les handicapés de cette petite ville. La fondation pourrait à terme déclencher des fonds plus conséquents si le projet prend forme.

Une étude de faisabilité pour préciser le projet est en cours, il sera complété lors de notre venue en juin23.

3 — La famille Onja :

L'augmentation des coûts mensuels (Loyer, eau électricité, pension Onja et dépenses diverses) qui s'élèvent à 280€ en général, des fois 300€. La trésorière demande à avoir les factures eau électricité. La demande de financement d'un pique-nique pour la sortie de la famille a été jugée inappropriée : nous aidons des familles d'enfants PC avec des parrainages de 20€/mois ; certaines familles vivant dans des conditions d'insalubrité indignes, nous préférons financer d'autres familles plus nécessiteuses.

4 — Le compte BNI à Antananarivo va être fermé du fait de l'impossibilité à obtenir l'accord de siège réclamé par la banque. Les envois d'argent se feront par Moneygram (plus grande clarté pour la trésorière).

Compte-rendu de Brigitte la trésorière : Rappel du fonctionnement de la compta

L'association a un compte courant (en banque <1000€) et un livret A (en banque >20 000€). L'exercice comptable se fait à cheval sur 2 années civiles (création de SOA en mai 2013)

Les parrainages : Sahondra s'occupe de verser les parrainages aux 11 bénéficiaires malgaches (environ par famille 80 000 ar ou 17€ selon le cours MGA). Soit près de 190€ mensuels pour 11 familles.

La famille d'accueil d'Onja : Loyer, eau électricité, pension Onja et dépenses diverses se montent de 280€ à 300€ mensuels.

Les recettes (depuis 2018) proviennent des dons mensualisés (24 donateurs en 2022) ou de dons ponctuels (12 donateurs en 2022) et des subventions accordées par le Département Réunion (« missions sage-femmes ») ou par la fondation Dominique & Tom Alberici (acheminement des 2 conteneurs).

Les postes de dépenses les plus importants sont la famille d'accueil d'Onja et les billets d'avion. Par contre les missions (une par an) sont prises en charge par le Département Réunion, généralement 4 billets.

On rappelle à cette occasion que **les billets d'avion** payés par SOA relèvent d'une impérative nécessité : ouverture du conteneur à Madagascar, préparation de projets, visite d'Onja et font l'objet d'une décision collective ; on évoque une possible participation aux frais de billets pour limiter l'augmentation des coûts du transport aérien.

La trésorière indique que les dossiers de recherche de subventions comprennent toujours le **chiffrage des coûts des heures effectuées par les bénévoles** au service de SOA, que ce soit en mission à Madagascar ou pour les tâches de collecte de matériel à la Réunion, la gestion des supports digitaux, la rédaction des courriers, la comptabilité etc...

Les bénéfices de l'association :

2018—2019 : 212,18€

2019—2020 : 8794,00€ (Covid)

2020—2021 : 3702,00€ (Covid)

2021—2022 : 8426,00€ (livret A = compte de réserve 23 000€)

Un document récapitulatif des comptes sur la période mai 2018 - avril 2023 est en cours, il permettra une analyse globale et sera plus compréhensif que des documents comptables.

Questions diverses :

- Un des membres de l'association Pascal s'engage à faire **un don exceptionnel** à des familles démunies de Madagascar.
- Un projet **d'acquisition d'un véhicule** type camionnette est envisagé : l'utilitaire proviendrait d'un don d'une entreprise (mise au rebut). En effet certaines font régulièrement l'acquisition de matériel de transport neuf via un montage de défiscalisation industrielle ; ne resteraient à charge que l'assurance, le carburant et l'entretien. Brigitte et Pascal étudient la question.
- **Prochaine réunion mensuelle** fixée au dimanche 30 juillet chez Catherine.

Fin de séance à 12H15

Secrétaire de la séance : Catherine Beaupere

Président SOA, le 28/05/2023

Didier Pairain

